

Procès-verbal du Conseil Municipal de la Commune des Eglises d'Argenteuil**en date du 19 septembre 2023**

Présents : GICQUEL Roseline, MERLIER Audrey, BAILLARGUET Antony,
GROLLET Josélito, GUICHARD Jean-Luc, LEGUAY Amandine, LIRAUD Sylvain,
MONDOU Rosemonde, MAUNY Julien, POIRIER Nicolas, SALMON Anne-Marie

Absents excusés : BOYER Jacky, PETITPAS Véronique, BARILLER Jérôme,
LEROUX Damien

- **Madame PETITPAS Véronique donne pouvoir à Madame GICQUEL Roseline**

Ordre du Jour :

1. Avis sur Parc éolien Vallée des vignes-St Pardoult
2. Fin de bail Location Pouzou SYMBO
3. Virements de crédits et écritures comptables-admission en non valeur
4. Devis voirie-tous projets (DECI etc...)
5. Questions diverses

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des présents
le procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2023**

1. Avis sur Parc éolien Vallée des vignes-St Pardoult

M. Antony Baillarguet sort de la salle son compte personnel étant impacté.

Délibération D28/2023

Madame Le Maire présente le dossier du projet éolien Vallée des vignes-St Pardoult.
En tant que Commune limitrophe, le conseil municipal des Eglises d'Argenteuil doit se prononcer sur le projet, dont l'enquête publique a commencé le 12 septembre et se termine le 17 octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote ainsi sur ce projet :

- 9 voix contre
- 1 abstention
- 1 voix pour

Le Conseil Municipal justifie sa position contre ce projet par le fait qu'une centaine d'éoliennes est déjà visible de notre commune (notamment depuis la butte de Fragne) sans avoir aucune retombée économique.

2. Fin de bail location Pouzou SYMBO

Délibération D29/2023

Madame Le Maire informe le conseil municipal du courrier du SYMBO, qu'elle a reçu le 20 juillet, l'informant du départ du local que la Commune leur loue à Pouzou.

Le Conseil Municipal doit valider ce départ qui, après délibération prendra effet au 1^{er} octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce départ tel que :

11 voix pour

1 abstention

Un état des lieux sera réalisé par Madame Le Maire.

3. Virements de crédits et écritures comptables-admission en non valeur

a. Trois demandes de la Trésorerie :

- Changement d'imputation pour la dépense du Tracteur

le paiement a bien été effectué sur l'opération attribuée. Seul l'article comptable doit être modifié. Il est donc procédé au virement de 19000€ de l'article 2188 sur l'article 21571 sur l'opération n°189.

- Travaux EDF Logement Pouzou

Là aussi la facture a été réglée sur la bonne opération. L'imputation relative aux travaux EDF (s'agissant de travaux uniques), sur le logement de Pouzou, doit se faire sur l'imputation 2132 et non pas 2313 comme prévu au budget. Un virement sera donc effectué d'un article sur l'autre.

- Admission en non valeur

L'admission en non valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

b. Emprunt du tracteur :

Il convient de régulariser les sommes inscrites au budget pour les intérêts et capital des emprunts à payer. En effet au moment du vote du budget, l'emprunt pour l'achat du tracteur n'avait pas été réalisé donc il était impossible de savoir le détail de l'échéance pour 2023. Au compte 1641(capital) : + 684€ et au compte 66111(intérêts) : + 130€

c. Demande de Mr Baillarguet Antony :

Suite à l'entretien que Mr Baillarguet a eu avec la RESE, la dépense relative à la DECI (défense incendie) sera moindre que la somme prévue au budget. Il est donc demandé de transférer 18000€ de l'opération « DECI » 184 article 2315 sur l'opération « voirie » article 2151, afin de pouvoir assurer la majorité des travaux de voirie.

d. Virements de crédits et écritures de régularisation :

Écritures habituelles pour une meilleure lecture de la comptabilité.

- Au 60631(fournitures d'entretien) : la trésorerie nous oblige à intégrer dans cet article les dépenses relatives au vinaigre désherbant les chemins et rues. Ce n'était pas le cas avant (nous le mandations au 615231 : voiries). Cela fait ressortir cet article en dépassement. Il convient donc de régulariser. On prend donc sur « voirie » au 615231 la somme de 1320€. Difficile au moment de préparation du BP de savoir combien de sel va être utilisé à cet effet. Cette année le compte avait été approvisionné en fonction de l'année passée. Cela ne suffit pas cette année visiblement.
- Personnel non titulaire(6413): manque 120.00€ pour le remplacement de Mme Boyer Sandrine pour l'été du au temps de travail de l'agent remplaçant. La différence est due à la durée de congé, aux cotisations qui augmentent et à l'indice de recrutement qui change. Cette somme est prise au 6453 (cot.retraite) car il a été prévu un peu trop.
- Au 627(frais bancaires) : prévu 100€ au budget. Le prêt du tracteur génère 150€ de frais. Il manque donc 50€ à prendre sur les dépenses imprévues.
- Au 63512(taxes foncières) : prévu 2400€ , le montant 2023 est de 2488€. Il manque donc 88€ arrondis à 90€ à prendre sur les dépenses imprévues.

Délibération D 30AN /2023

Le Conseil Municipal décide à 11 voix pour et 1 abstention, de voter les virements et écritures suivantes :

INVESTISSEMENT :**Diminution des crédits :**

2313 Opération 190 :	-	700 €
2188 Opération 189 :	-	19 000 €
2315 Opération 184 :	-	18 000 €
TOTAL :	-	37 700 €

Augmentation des crédits :

2132 Opération 190 :	+	700 €
21571 Opération 189 :	+	19 000 €
2151 Opération 182 :	+	18 000 €
TOTAL :	+	37 700 €

FONCTIONNEMENT :**Diminution des crédits :**

615231 (Voiries) :	-	1 320 €
022 (dépenses imprévues) :	-	140 €
6453 (cot retraite) :	-	120 €
TOTAL :		+ 1 580 €

Augmentation des crédits :

60631 (entretien)	+	1 320 €
627 (services bancaires)	+	50 €
6413 (personnel non tit.)	+	120 €
63512 (Taxes foncières)	+	90 €
TOTAL :		+ 1 580 €

Suivent les documents budgétaires.

Délibération D 30a /2023 : admission en non valeur

Au vu de la liste constituée par le trésorier de Saint-Jean d'Angely, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour et 1 abstention :

De procéder à l'admission en non valeur (selon la liste 5317590112) d'un montant de 42.25€.

Les crédits sont prévus au compte 6541. Madame Le Maire établira le mandat correspondant.

4. Devis voirie- tous projets (DECI etc...)**Délibération D 31 /2023**

Monsieur Baillarguet Antony prend la parole. Il est proposé de réaliser des travaux sur les chemins de la Commune. Plusieurs devis de réfection de chemins sur Fragne, Pouzou et le Bourg, sont présentés. Après délibération, il est décidé à l'unanimité des présents de réaliser les travaux sur deux chemins (2,120 kms au total) tel que :

Entreprise la SCOTPA 17100 Saintes pour refaire deux chemins (2km 120 au total) :

- Chemin des 5 chemins (au bourg), du carrefour jusqu'au terrain de foot pour un montant HT de 33 627.50 € HT
- Chemin des laitiers (de Vervant à Fragne) pour un montant de 23 320 € HT
- Un montant de 350.00€ est rajouté pour amenée et repli de matériel

Soit, pour les deux chemins, un devis d'un montant total HT de 57 297.50€
TVA (20%) 11459.50€ TOTAL TTC 68 757.00€

Il est décidé de décaler les travaux de réfection de chemin à Pouzou en raison des travaux d'assainissement qui démarrent. Les crédits sont prévus au budget (notamment par la réalisation d'un virement de crédit sur la délibération D30 précédente).

Madame Le Maire est autorisée à signer tous documents nécessaires.

5. Questions diverses

. DECI :

Monsieur Baillarguet précise, que suite à l'assouplissement des règles en matière de sécurité incendie (augmentation de la distance de 400 à 500 mètres d'une bouche incendie), deux bâches devraient être suffisantes (au lieu des 4 initialement prévues). Une nouvelle étude sera faite et devra être validée par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal prend note.

. Local SYMBO/CHASSE Pouzou :

Madame Le Maire a reçu une requête de M. Bruno Barbeau, Président de la Société de chasse.

L'A.C.C.A. occupe une salle à Pouzou, attenante au local qui était loué par le SYMBO et que ce dernier n'occupe plus.

La Société de Chasse souhaiterait utiliser une petite partie du local libéré, afin d'installer une chambre froide pour conserver le gibier.

Il est également demandé que le bâtiment soit raccordé au réseau d'eau (ce qui n'est pas le cas actuellement).

La partie restant pourrait être mise à disposition du cantonnier, qui a besoin d'un endroit de stockage sur Pouzou.

Le Conseil Municipal ne se prononce pas car cette demande a été reçue après l'envoi de la convocation et n'est pas à l'ordre du jour. Une décision sera prise au prochain Conseil Municipal.

. Entretien de la voirie de la Commune :

Monsieur Liraud propose de contacter des associations de réinsertion sociale sur Bignay et sur Loulay afin de seconder le cantonnier notamment lors des périodes soutenues pour l'entretien de la commune (4 mois de l'année environ).

. Travaux logement Pouzou :

Madame le Maire précise que, en ce qui concerne l'emprunt à réaliser, la commission budget s'est réunie et est en attente des propositions bancaires.

La Séance est levée à : 21h15

La Secrétaire de Séance,

Audrey MERLIER



Madame Le Maire,

Roseline GICQUEL

